



PERISCOLAIRE / RESTAURATION SCOLAIRE

INFOS PRATIQUES

SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

⇒ 12h00-13h35

Les modalités de service sont les suivantes :

- École maternelle : Service à table, avec un fonctionnement en deux services : L'un à 12h00 et l'autre à 12h50.
- École élémentaire : Fonctionnement en self, avec une rotation des classes tout au long de la pause déjeuner. Le roulement varie chaque jour de la semaine. La première classe part déjeuner à 12h00 et la dernière classe vers 13h00.

Les menus sont consultables sur le portail famille et affichés aux entrées des écoles.

Les parents ont la possibilité de choisir le régime alimentaire de leur enfant au moment de l'inscription sur le portail famille en se référant aux propositions possibles. Ce choix est valable pour toute l'année.

L'inscription est obligatoire via le portail famille. Les inscriptions se font 72h00 (ouvrables) avant la prise de repas soit :

- Le lundi avant minuit pour le jeudi
- Le mardi avant minuit pour le vendredi
- Le mercredi avant minuit pour le lundi
- Le jeudi avant minuit pour le mardi
- Le vendredi avant minuit pour le mercredi

Il est possible d'annuler une ou plusieurs inscriptions en respectant le même délai. Dans ce cas, le montant des repas annulés est crédité sur votre compte.

En cas de prise en charge d'un enfant non inscrit au service de restauration scolaire, le repas sera alors facturé à la famille à un tarif majoré (cf. Tarifs).

SERVICE PERISCOLAIRE (GARDERIES ET ETUDE SURVEILLEE)

⇒ La garderie du matin : 7h30-8h50

Dans les locaux aménagés à cet effet, les enfants sont accueillis de façon continue :

- École maternelle : Salle de garderie maternelle (bâtiment de la cantine) et jardin extérieur.
- École élémentaire : Hall N°1 et cour de récréation.

Les parents et/ou l'enfant doivent se présenter à l'animateur(trice) en charge de la garderie pour signaler et pointer sa présence.

Différentes activités telles que la lecture, les jeux de société, le coloriage et les jeux libres sont proposées.

En maternelle, à partir de 8h45, les enfants sont accompagnés dans leur classe respective.

En élémentaire à 8h50, les enfants sont dirigés dans leur classe.

Pour une meilleure organisation, il est vivement conseillé d'inscrire au préalable votre enfant via le Portail Famille.

⇒ **La garderie du soir en maternelle : 16h45-18h30**

Dans les locaux aménagés à cet effet, les enfants sont accueillis avec un départ échelonné :

- École La Source : Salle de garderie maternelle (bâtiment de la cantine)

L'enfant est récupéré dans sa classe par l'ATSEM et accompagné jusqu'à la salle de garderie.

Différentes activités telles que la lecture, les jeux de société, le coloriage et les jeux libres sont proposées.

Pour une meilleure organisation, il est vivement conseillé d'inscrire au préalable votre enfant via le Portail Famille.

Au-delà de 18h30, les parents se verront appliqués une pénalité de retard par enfant (cf. tarifs)

⇒ **L'étude surveillée en élémentaire : 16h45-17h45**

L'étude surveillée vise à permettre aux enfants de faire leurs devoirs. Il ne s'agit pas d'une étude dirigée ni de cours individuels ou d'action de soutien scolaire. L'encadrement est assuré par des enseignants volontaires et du personnel municipal, sous la responsabilité exclusive de la commune.

L'étude surveillée est organisée dans les locaux scolaires de 16h45 à 17h45 et s'organise de la façon suivante :

- 16h45-17h00 : Temps libre, goûter fourni par les familles
- 17h00-17h45 : Etude surveillée
- A partir de 17h45, sortie des enfants au portail de l'école, bâtiment 1

Aucune sortie d'enfant n'est autorisée avant la fin de l'étude, soit à 17h45.

L'étude surveillée est gratuite. L'inscription est obligatoire via le portail famille. Une inscription par période scolaire est fortement recommandée, toutefois une modification est possible au plus tard la veille pour le lendemain.

Si votre enfant n'est pas inscrit au service d'étude surveillée et qu'il n'est pas récupéré à la sortie de 16h45, il pourra être exceptionnellement accueilli en étude surveillée, mais sans départ possible avant 17h45.

⇒ **La garderie du soir en élémentaire : 17h45-18h30**

Dans les locaux dédiés à cet accueil, les enfants sont accueillis avec un départ échelonné de 17h45 à 18h30 :

- Ecole Louis Landier : Hall N°1 et cour de récréation

A 17h45, après l'étude surveillée, l'enfant est pris en charge par le personnel municipal.

Différentes activités telles que la lecture, les jeux de société, le coloriage et les jeux libres sont proposées.

Pour une meilleure organisation, il est vivement conseillé d'inscrire au préalable votre enfants via le Portail Famille.

Au-delà de 18h30, les parents se verront appliqués une pénalité de retard par enfant (cf. participation parentale).